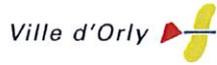


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val-de-Marne
Canton d'Orly
Commune d'Orly

N°D- IVP -2024/ 209



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du Conseil municipal du 4 avril 2024

Objet : Renouvellement des membres du Conseil des seniors de la ville d'Orly pour la période 2024-2026.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Seydi BA – Marilyn HERLIN – Renaud LERUDE – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Kathy GUERCHE – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCO

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Ramzi HAMZA est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Monsieur Houcine TROUKY est excusé et représenté par Alain GIRARD.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Stéphanie BARRÉ-PIERREL.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard et donne pouvoir à Philippe BOURIACHI
Arrivée de Madame GUERCHE à 22h00 (Point 5.9 – Prime exceptionnelle au personnel du Centre Municipal de Santé).

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240404-DIVP2024209-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- Madame Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER est arrivée en séance à 19h19 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Madame Noëline TANFOURI est arrivée en séance à 19h23 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Seydi BA est arrivé en séance à 19h26 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Frank-Eric BAUM est arrivé en séance à 19h29 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Madame Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER a quitté la séance à 22h00 (Point n° 5.10) et a donné pouvoir à Noëline TANFOURI.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Objet : Renouvellement des membres du Conseil des seniors de la ville d'Orly pour la période 2024-2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° D-IVP-2014/568 du 18 septembre 2014 portant création d'un conseil des seniors à Orly ;

VU la réunion du Conseil des seniors du 29 juin 2021 validant le règlement intérieur du Conseil des seniors de la ville d'Orly ;

CONSIDERANT que la démocratie participative est le fil conducteur de l'action de la majorité municipale, en déployant les moyens d'expressions des Orlysiens et des Orlysiennes ;

CONSIDERANT que la ville d'Orly a décidé de créer un Conseil des seniors avec pour objectif notamment de développer une instance de réflexions et de propositions dans tous les domaines touchant à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées ;

CONSIDERANT que le règlement intérieur du Conseil des seniors susvisé prévoit qu'il comprend jusqu'à 22 membres représentant des personnes résidant à Orly de plus de 60 ans et ayant fait acte de candidature ;

CONSIDERANT que, pour la période 2024-2026, un appel à candidatures a été organisé du 5 mars 2024 jusqu'au 27 mars 2024 inclus ;

Accusé de réception en préfecture 094-219400546-20240404-DIVP2024209-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

CONSIDERANT que les candidatures reçues sont au nombre de 26 et qu'il a été proposé de retenir ces 26 candidatures pour composer ledit Conseil ;

APRÈS DÉLIBÉRATION :

Article 1 : **DIT** que le Conseil des seniors de la ville d'Orly est déclaré mis en place et ce pour une durée de deux années aux termes des désignations détaillées dans l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les membres désignés du Conseil des seniors sont les suivants :

- Madame Odile AUBRY,
- Monsieur Luciano AVUCCI,
- Monsieur Patrick BERHAULT,
- Monsieur Jean-Bernard BERTHELIN,
- Monsieur Jean-Michel BONHEUR,
- Madame Josiane BONNEMERE,
- Monsieur Patrick BRUNET,
- Monsieur Sougoumar CAMBUSIER,
- Monsieur Thierry CAPLIER,
- Monsieur Vincent CHARLOT,
- Monsieur Pierre DAUCHEZ,
- Monsieur Bernard DESHAYES,
- Madame Fabienne FOUINEAU,
- Madame Florine HARAS,
- Madame Tassadite JUPITER,
- Madame Nadine LE VAN LAI,
- Madame Boniface Pierrette LORIOT,
- Monsieur Boumedienne MEDJAHEDI,
- Monsieur Lalla Mina MIFTAH,
- Monsieur Abdé NASSIB,
- Monsieur Jean-Pierre OLIVRY,
- Madame Patricia SACCUCCI,
- Monsieur Antonio SANTORO,
- Monsieur Manuel SILVA DINIS,
- Monsieur Pierre STOUVENEL,
- Monsieur Jean Marc THOMAS.

Article 3 : **DIT** que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

Article 4 : **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Madame la Trésorière de la Commune d'Orly.

Article 5 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois pour un excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77 000 Melun ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à Orly en séance du 04-04-2024.

Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly

